



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
15 Février 2023
18 H 00

À Potelières

Février 2023

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abceze.fr - www.abceze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 14/12/2022

FINANCES

Point 1 : Débat d'orientation budgétaire 2023 ;

ACTIONS

Point 2 : Demandes de subventions auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2023 ;

Point 3 : Attribution des marchés 2022 ;

Point 4 : Adhésion aux services SIG d'Alès Agglomération ;

Point 5 : Convention avec les communes – panneaux pédagogiques ;

PERSONNEL

Point 6 : Actualisation du régime indemnitaire RIFSEEP suite à réorganisation des services ;

Point 7 : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe suite à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe par l'ancienneté et actualisation du tableau des effectifs du personnel ;

Point 8 : Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard ;

Questions diverses :

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, J. RIEU, JC PAYAN, M. CARRE, P. DUMAS, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, M. MULARONI.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

B. HILLAIRE, JC REY, S. BAYART, R. CHAPUY, M. GRAZIANO BAYLE, X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, D. BARBERIO, J. OLIVA.

Ont donné pouvoir :

Monsieur PEYRIERE Pascal a donné pouvoir à Monsieur TRICHOT Benoit
Monsieur BARBERIO Daniel a donné pouvoir à Monsieur REYDON Michel

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Assistaient au Comité Syndical :

- Monsieur SOHIER Laury, Directeur ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable administratif et financier AB Cèze,

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	15	17

Le Président ouvre la séance à 18 H 00 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents, ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT Benoit propose de valider le compte-rendu de la séance du 14/12/2022, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

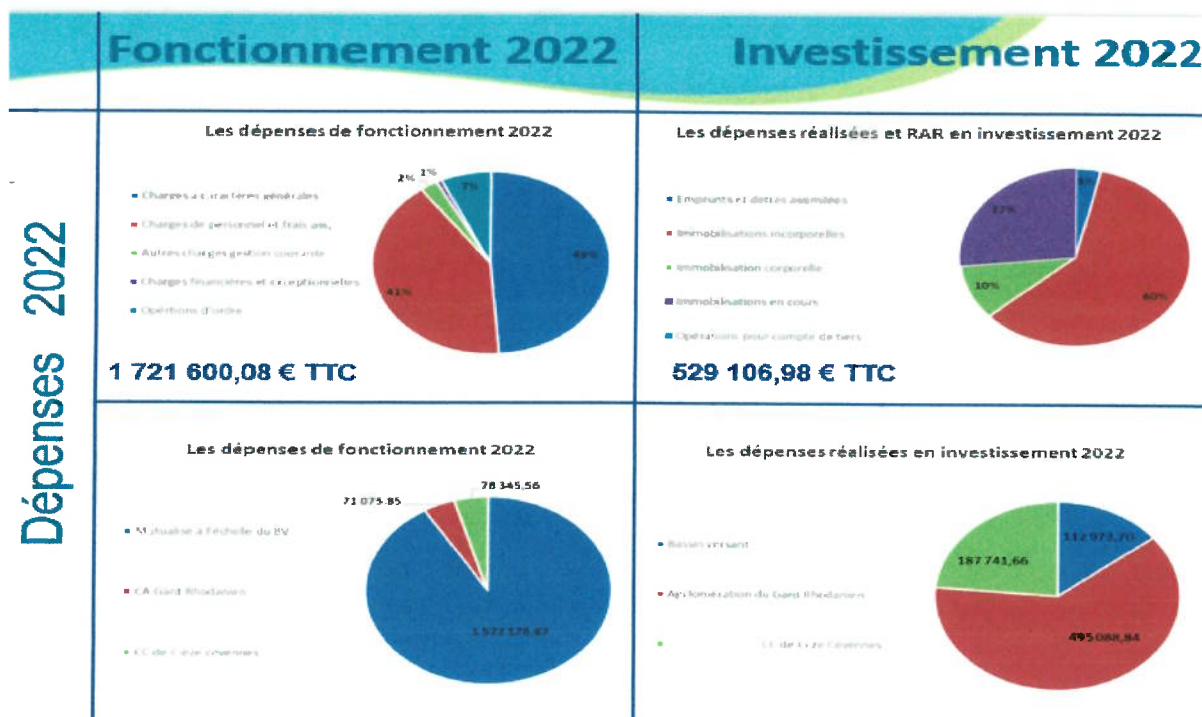
FINANCES

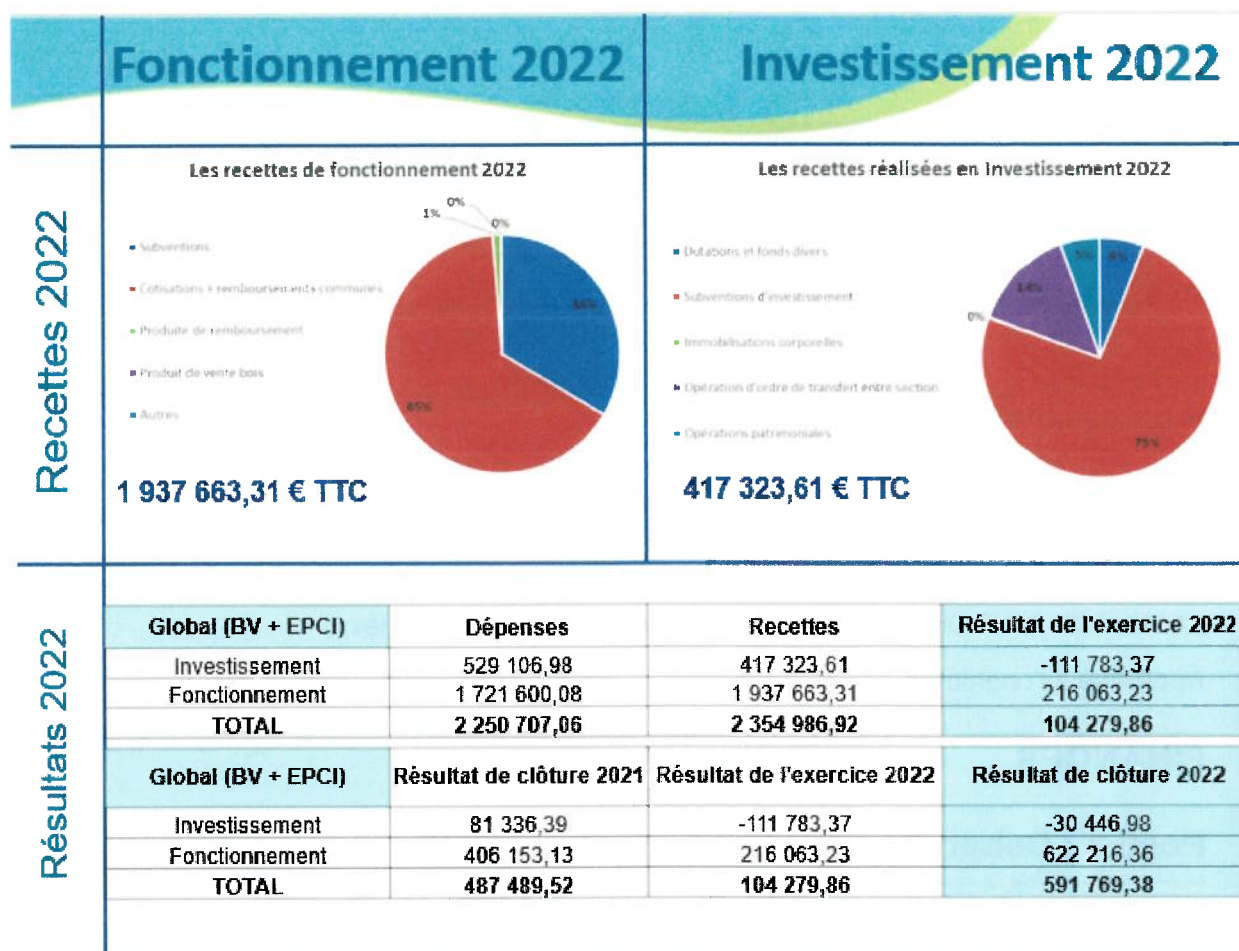
Point 1 : Débat d'orientation budgétaire 2023

Le Président rappelle que, comme le prévoient les articles 11 et 15 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et conformément à l'article L.2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un débat sur les orientations budgétaires du syndicat doit se tenir dans les 2 mois avant le vote du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est le moment de présenter un bilan rapide de l'année en cours et les orientations majeures retenues par le syndicat.

Il indique que le rapport d'orientation budgétaire a été préparé par les services puis discuté en bureau lors des séances du 07 février 2023.

Le Président présente, dans un premier temps, le bilan financier 2022.





Dans un deuxième temps, il présente les orientations budgétaires 2023. Pour cette dernière partie, il rappelle :

- le contexte et les enjeux 2023,
- les dépenses et recettes prévisionnelles 2023,
- les évolutions des cotisations des adhérents.

Il précise que les orientations budgétaires de l'année 2023 s'inscrivent dans un cadre statutaire, une gouvernance d'ABCèze et des perspectives opérationnelles et financières révisées en 2022 :

- Le bureau d'ABCèze compte désormais 4 vice-présidents,
- Une étude prospective du montant des cotisations les stabilise jusqu'en 2028,
- Les statuts d'ABCèze permettent d'intervenir sur les ouvrages de franchissement,
- Le plan de gestion de la végétation d'ABCèze est renforcé en traversée de zones urbaines,
- Des montants de travaux d'urgence de 100 000 € sont provisionnés chaque année,
- Le PAPI 2023-2028, labellisé fin 2022, sera signé début 2023,
- La 2^{ème} phase du contrat de rivière 2019-2024 a été signée fin 2022.

Le Président indique que l'année 2023 doit faire face à des enjeux de taille, tels que :

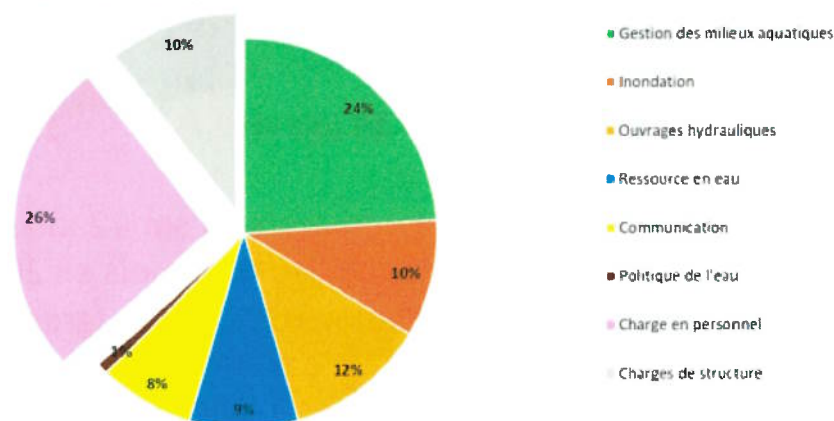
- La décision de s'engager dans un SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux),

- Le démarrage des actions du PAPI 2023-2028, et de la 2nde phase du contrat de rivière,
- La relance de la dynamique ALABRI,
- La régularisation de l'ensemble des ouvrages avant fin juin 2023, date butoire réglementaire,
- Le lancement de l'étude sur la digue de Saint-Etienne-des-Sorts,
- La poursuite des études de sécurisation des digues,
- La réalisation de travaux de renaturation sur le Nizon amont,
- L'actualisation du plan de gestion : entretien de la végétation, bancs de graviers, invasives,
- Le lancement de la concertation sur le changement climatique,
- Le suivi et la restitution de l'étude ressources stratégiques,
- Le suivi de la modification du règlement d'eau du barrage de Sénéchas,
- La communication sur le changement climatique et les inondations,
- La sensibilisation des scolaires, du grand public et des élus.

Orientations budgétaires : Fonctionnement

Prévisionnel fonctionnement 2023 : 3 233 000 € + 9,8%

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023



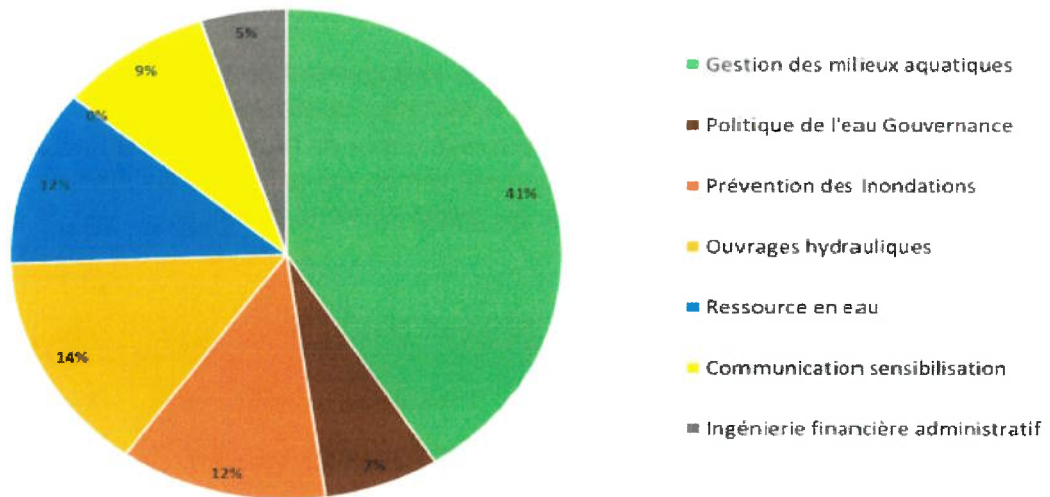
AB Cèze faiblement endetté :

Capital : 22 993 €

Intérêt : 4 752 €

Fonctionnement 2023

Répartition des dépenses de fonctionnement 2023 par thématiques



Orientations budgétaires : Fonctionnement

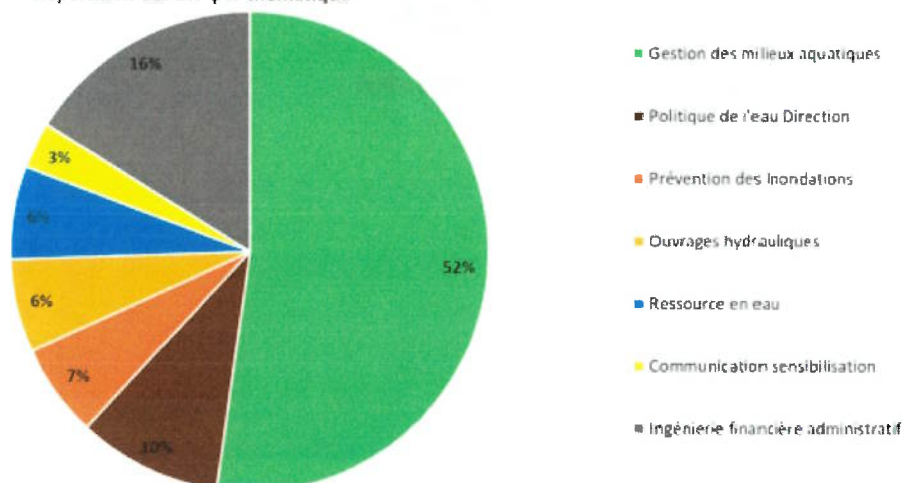
Personnel : + 7,9 %

18 agents

15,98 ETP

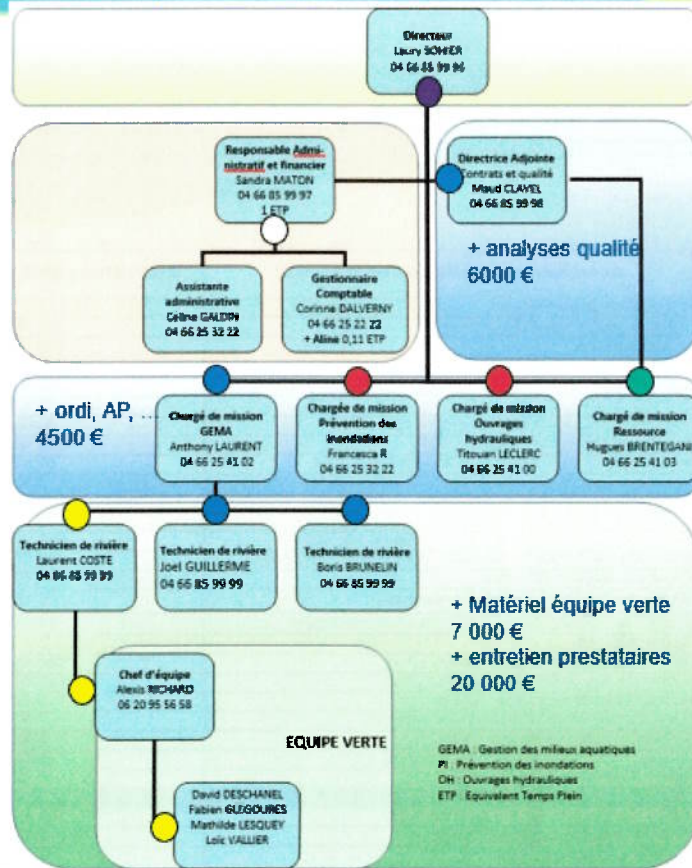
- Budgétisation de l'agent administratif sur 12 mois à 80%
- Point d'indice sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2022,
- Prise en compte des évolutions de carrière (grades et d'échelons)

Répartition des ETP par thématique



Financements des postes

- 70 % AE
- 50 % AE
- 45 % AE
- 30 % AE
- 50 % Etat
- 0 %



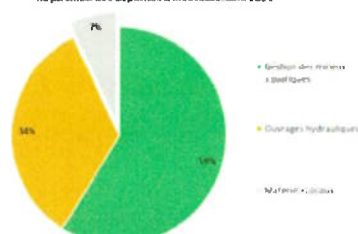
Opérations de fonctionnement 2023

	Opération à l'échelle du bassin versant	Propositions 2023	Sub	Solidarité
Gestion des boitements et banes				
F	Travaux post crue 2021 priorité 2	116 896	0%	BV
F	Impévu crues	182 102	0%	BV
F	Désamblagement ouvrages	20 000	0%	BV
F	Equipe verte	278 910	30%	BV
F	Triennal 2021	10 656	30%	BV
F	Triennal 2022 (végétation + renouée)	46 992	30%	BV
F	Travaux entretien et invasives 2023	184 000	30%	BV
F	Rebaissement profil en long Mayre Bourdihan	30 000	0%	BV
Qualité				
F	Analyses ponctuelles cours d'eau	6 000	50%	BV
Inondation				
F	Reduction vulnérabilité ALABRI Diagnostic habitat	174 420	80%	BV
F	Reduction vulnérabilité ALABRI Diagnostic entreprises	17 580	80%	BV
F	Pose de repères de crues	5 000	80%	BV
F	Etude réduction du risque d'inondation	90 000	70%	BV
F	Exercices simulations gestion de crise inondation	28 000	80%	BV
Ouvrages hydrauliques				
F	Travaux d'urgence digues CAGR	150 000	0%	CAGR
F	Entretien et surveillance digues CAGR	123 501	0%	CAGR
F	Alerte Gestion ouvrages CAGR	3 200	0%	CAGR
F	Surveillance + modélisation Goudargues	7 932	80%	CAGR
F	Travaux d'urgence digues CCCC	8 000	0%	CCCC
F	Entretien et surveillance digues CCCC	85 000	0%	CCCC
F	Alerte Gestion ouvrages CCCC	3 000	0%	CCCC
Recherche et eau				
F	Etude eaux souterraines stratégiques	134 886	80%	BV
F	Suivi hydrologique 2022 (CNRS)	3 000	70%	BV
F	Suivi Hydrologique 2023	15 000	70%	BV
F	Appel à projet économies d'eau	104 385	70%	BV
F	Concertation changement climatique	29 340	80%	BV
F	Etude changement climatique (sup Agro Montpellier)	5 500	0%	BV
F	Analyse eau forage (Hugues)	1 000	70%	BV
Gestion des milieux aquatiques				
F	Recharge sédimentaire Meyrannes/Molénès	36 000	70%	BV
F	Actions de gestion sédimentaire Haute Cèze	120 000	70%	BV
Communication				
F	Fourniture et pose de panneaux pédagogiques cèze	60 000	80%	BV
F	Fourniture et pose anneau pédagogique Rivier Goudouze	5 000	80%	BV
F	Film pédagogique ABCèze	950	70%	BV
F	Pliquette P API	10 000	80%	BV
F	Journal AB cèze 10	15 000	70%	BV
F	Actualisation des Outils de communication	1 038	70%	BV
F	Sensibilisation risque scolaires d'inondation	84 639	80%	BV
F	Sensibilisation des élus (1/2 journée)	3 000	70%	BV
F	Sensibilisation Fondation (journée résilience, commémoration)	20 000	70%	BV
F	Sensibilisation grand public Journée Castor	2 000	70%	BV
F	Outils de sensibilisation	5 129	70%	BV
F	SL Riverain et information	30 000	70%	BV
F	Communication Climat 2023	20 000	70%	BV
Politique de l'eau				
F	Dépositif suivi évaluation	30 000	50%	BV

Opération d'investissement 2023

	Opération à l'échelle du bassin versant	Propositions 2023	Sub	Solidarité
Ouvrages hydrauliques				
I	Securisation digue : Pont Saint Esprit	133 626	80%	CAGR
I	Securisation digue : Saint Etienne des Sorts	380 000	80%	CAGR
I	Securisation digue : St Ambroix	89 147	80%	CCCC
I	Securisation digue : Molières sur Cèze	18 000	80%	CCCC
I	Securisation digue : Meyrannes	42 255	100%	CCCC
I	Securisation digue : Besières	41 138	100%	CCCC
Gestion des milieux aquatiques				
I	Acquisition foncières / monilité Cèze St Victor	48 000	70%	BV
I	Actions rivières sauvages	3 000	80%	BV
I	Restauration hydromorphologique Tave	4 781	80%	BV
I	Restauration Alguillon	60 000	80%	BV
I	Renaturation Malaven	49 400	80%	CAGR
I	Renaturation Nizon Saint Laurent des Arbres	100 000	80%	CAGR
I	Renaturation Nizon amont Lirac	741 578	80%	CAGR
I	Renaturation Nizon Amont Lirac ouvrage condamné	165 984	100%	CAGR
Matériel Local				
I	Aménagement locaux	80 000	0%	BV
I	Acquisitions véhicule	39 283	50%	BV
I	Petit matériel (sonde, tronçonneuses ...)	15 000	50%	BV
I	Mobilier et matériel bureau informatique	6 450	0%	BV

Repartition des dépenses d'investissement 2023



Les recettes prévisionnelles 2023

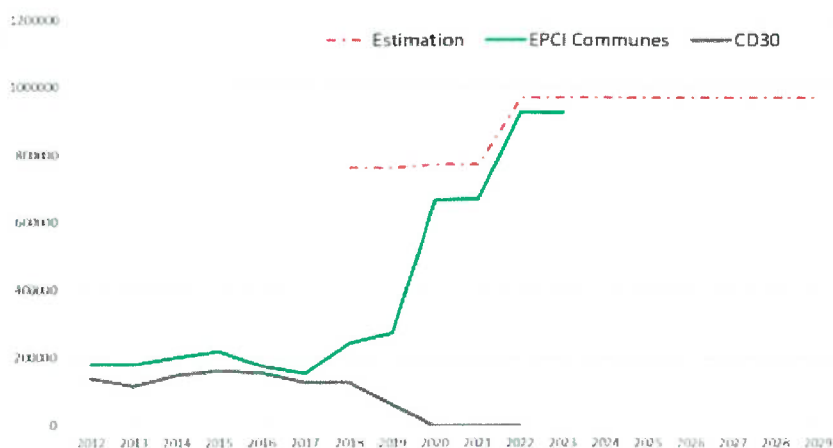
Montant de subventions attendues en 2023 : 2 906 419,35 €

(dont 421 430 € de restes à réaliser)

Remboursements des collectivités : 75 197 €

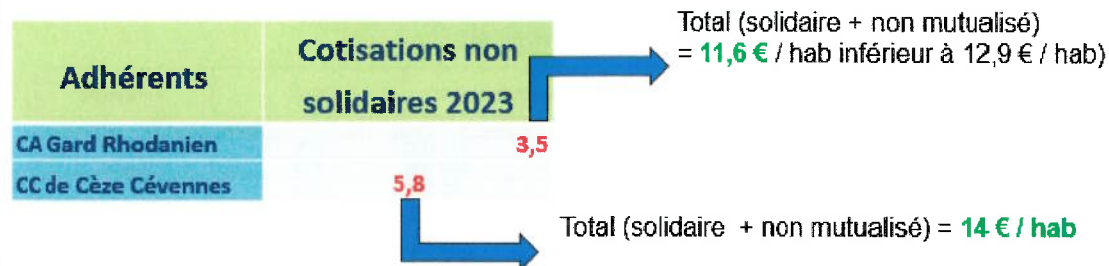
Participation solidaire des adhérents : 8,14 € / hab

Evolution du montant de cotisations mutualisées à l'échelle du bassin versant de 2012 à 2023



Les recettes prévisionnelles 2023

La participation non mutualisée



Autres recettes

Investissement	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> FCTVA Amortissement Report d'excédent 2021 Virement section fonctionnement Excédent de fonctionnement capitalisé 	<ul style="list-style-type: none"> Excédent de résultat de fonctionnement reporté Remboursement

Adhérents en 2023	Cotisations Solidaires		Cotisations non mutualisées		TOTAL cotisations 2023	
	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant	en €	en € / habitant
CA Gard Rhodanien	557 981	8,14	239 064	3,5	797 045,3	11,6
CC Cèze Cévennes	180 567	8,14	128 972	5,8	309 539,1	14,0
CA Alès Agglomération	120 066	8,14			120 066,1	8,14
CC du Pays d'Uzès	27 631	8,14			27 630,7	8,14
CC Pays des Vans en Cévennes	21 684	8,14			21 684,4	8,14
CC des Cévennes au Mont Lozère	3 911	4,00			3 911,4	4,0
CC Mont Lozère	3 674	4,00			3 673,9	4,0
CC Gorges de l'Ardèche	10 114	8,14			10 113,7	8,1
TOTAL	925 629		368 036		1 293 664,6	

Le montant de cotisation solidaire proposé pour 2023 s'élèvera autour de 8,14 € par habitant.

Les montants de cotisation non mutualisés seront respectivement de 3,5 et 5,8 € par habitant pour l'Agglomération du Gard Rhodanien et la Communauté de Communes de Cèze Cévennes.

Le Président ouvre le débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2023.

- Discussions** : Après cette présentation, les élus engagent le débat.

Monsieur TRICHOT précise que les actions présentées, dans le cadre des orientations budgétaires 2023, respectent le scénario N°2 de l'étude prospective sur l'évolution des cotisations 2022 -2029, validé en février 2022, par l'ensemble des adhérents. Les cotisations 2023, restent légèrement en dessous du cadre des cotisations stables de 8,6 €/hab. en solidaire, de 12.90 €/hab. pour l'Agglomération du Gard Rhodanien et 14 €/hab. pour la Communauté de Commune de Cèze

Cévennes. Il indique que ces montants par habitant seront atteints dès 2024 en raison des travaux à venir. Les travaux sur les ouvrages hydrauliques ainsi que sur la renaturation impactent le montant de cotisation de la communauté de communes de Cèze Cévennes et de l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Dans la mesure où les ouvrages hydrauliques de Molière et de Meyrannes sont tous deux des systèmes d'endiguement, Monsieur DUMAS ne comprend pas pourquoi Molière est financé à 80 % et Meyrannes à 100 %.

En plus du financement de l'Etat à hauteur de 80 %, Monsieur SOHIER explique que le Conseil Départemental du Gard participe financièrement à hauteur de 20 % en raison de la présence de la route départementale sur l'ouvrage de MEYRANNES.

Monsieur TRICHOT précise que, globalement, le taux de subvention pour les ouvrages hydrauliques est de 80 %, en phase d'étude. La phase travaux sera subventionnée, quant à elle, à hauteur de 60 %.

Concernant l'augmentation de 7.90 % constatée au niveau des dépenses du personnel, Monsieur VARIN D'AINVELLE demande si les astreintes en sont une des raisons.

Monsieur SOHIER précise que le montant des astreintes est marginal mais qu'il est effectivement intégré dans le coût présenté. Comme évoqué par le Président précédemment, l'augmentation est due à la budgétisation de l'agent administratif sur 12 mois à 80%, à l'augmentation du point d'indice sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2022 ainsi qu'à la prise en compte des évolutions de carrière (grades et d'échelons de l'année 2023).

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation sur le DOB 2023, le Président clôture le débat et prennent acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu le DOB.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur DUMAS souhaite avoir un retour sur la réunion publique du 13/02/2023 dernier, concernant la sécurisation de la digue de St Ambroix.

Le Président indique qu'il y a eu un retour globalement positif. Au cours de cette réunion publique, il a été présenté le coût des travaux, dont le montant est estimé à 880 000 € HT avec la possibilité de financement à hauteur de 40 % par l'Etat et 20 % par le Département. Le syndicat a présenté aux particuliers les demandes de reprise ou cession des parcelles situées dans le secteur exposé. Il a été rappelé, dans un 1er temps, la responsabilité des propriétaires, puis, dans un 2è temps, les différentes négociations engagées pour ces travaux de sécurisation. Les négociations ne prennent pas en considération l'achat de parcelles. Au cours de cette réunion, il a été souligné le fait que le refus d'un ou plusieurs propriétaires entrainerait un retard ou blocage de cette opération de mise en sécurité.

ACTIONS

Point 2 : Demandes de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2023

Monsieur TRICHOT présente l'ensemble des actions qui ont été validées préalablement lors du débat d'orientation budgétaire. Elles feront l'objet d'une demande de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers. Une délibération sera prise pour autoriser le Président à signer les demandes de subventions pour chaque opération inscrite en section d'investissement et de fonctionnement ainsi que sur les postes techniques.

Discussions :

Monsieur SOHIER précise que dans le cadre de l'aide de l'Agence de l'Eau à hauteur de 30 % sur l'équipe verte, le syndicat se doit de réaliser certains travaux. A titre d'exemple, en 2023, le syndicat doit réaliser les travaux de renaturation du Nizon, sous peine de ne pas percevoir l'aide de l'Agence de l'Eau. Dans cet exemple, il indique que ce n'est pas évident car le syndicat n'est pas maître du foncier.

Monsieur VARIN d'AINVELLE souhaite connaître l'efficacité des travaux de lutte contre les invasives.

Monsieur SOHIER explique que le montant pour cette action est minime car ABCèze n'a pas pour ambition d'éradiquer la renouée sur l'ensemble du bassin. L'éradication est portée sur les secteurs où elle s'installe mais aussi d'essayer de la maintenir sur les secteurs à enjeux. Il indique que le montant de 184 000 € TTC pour les travaux d'entretien de la végétation et invasives 2023, sera revu à la baisse. En effet, les travaux prévus sur la canne de Provence sur le secteur de Bagnols sur Cèze seront réalisés par un propriétaire. Le montant révisé sera de l'ordre de 164 000 €.

Le Président rappelle que le montant des travaux des intempéries d'octobre 2021 s'est élevé à 500 000 €. Depuis 2022, il a été décidé, pour faire face à ce genre d'évènement, de budgéter 100 000 €/an.

Concernant le déficit pluviométrique depuis le début de l'année, Monsieur REYDON explique que les sources dans le secteur de Vialas ne sont jamais revenues au niveau d'avant depuis l'été dernier et sont déjà en train de baisser. Les élus sont fortement préoccupés sur la situation.

Adopté à l'unanimité.

ACTIONS

Point 3 : Attribution des marchés 2022

A titre d'information, le Président rappelle que suite aux différentes Commissions Consultatives des Marchés publics au cours de l'année 2022, l'attribution des marchés publics a été comme telle :

Objet du marché		Montant du marché HT	Montant du marché TTC
Travaux d'entretien des digues et du cours d'eau de l'Arnavé - lot2 Génie-civil	Marron BTP (Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 30 000 €HT/an)	120 000,00	144 000,00
Travaux de désembâclement d'urgence sur le Luèch suite à la crue du 3 octobre 2021 - lot1	Dardalhon	21 650,00	25 980,00

Travaux de désembâclement d'urgence sur le Luèch suite à la crue du 3 octobre 2021 - lot2	Dardalhon	34 000,00	40 800,00
Travaux de désembâclement d'urgence sur le Luèch suite à la crue du 3 octobre 2021 - lot3	Dardalhon	11 100,00	13 320,00
Entretien digue et Arnavé	Donnadieu Bois (Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 80 000 €HT/an)	320 000,00	384 000,00
Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sur le bassin versant de la Cèze - Entretien sur l'aval des gorges de la Cèze	Donnadieu Bois	9 670,00	11 604,00
		2 220,00	2 664,00
		2 500,00	3 000,00
Travaux de gestion des bancs de graviers et traitement des invasives sur le bassin versant de la Cèze - campagne 2022	Donnadieu Bois	49 995,00	59 994,00
Fabrication/Pose repères de crues	3D Incrust	2 005,00	2 406,00
Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau sur le bassin versant de la Cèze - Entretien sur la moyenne vallée de la Cèze	Donnadieu Bois	25 300,00	30 360,00
ETUDES			
Mission de surveillance des digues	SAFEGE (Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 22 250 €HT/an)	89 000,00	106 800,00
Mission d'étude karstologique et traçage Tave-Tavel	ANTEA CENOTE	61 420,00	73 704,00
Diagnostiques de la consommation en eau collectives (bâtiments et espaces extérieurs)	RISQUE ET TERRITOIRE EAU ENERGIE	52 025,00	62 430,00
Installation et suivi de capteurs sur les eaux souterraines	IMAGEAU	24 983,00	29 979,60
Echantillonnages et analyses - eaux souterraine Cèze	PHYTOCONTROL	21 536,00	25 843,20
Diagnostic morpho-sédimentaire suite à la crue du 03.10.2021	Véodis-3D	39 150,00	46 980,00
Réalisation des inventaires faune-flore-habitats à Pont-Saint-Esprit	ECO-MED	37 300,00	44 760,00
Reconnaissance ouvrages traversants Pont-Saint-Esprit	CITEC Assainissement	4 485,00	5 382,00
Topo pose repères de crues	OSGAPI	600,00	720,00
Levés topographiques et bathymétries digue de Pont-Saint-Esprit	MNTOPO	3 600,00	4 320,00
Document d'arpentage digue des Tuilières	Cabinet Bétard	2 260,80	2 712,96
Mission d'assistance pour des acquisitions foncières projet de sécurisation de la digue de Saint Ambroix	SPTF	40 609,00	48 730,80
COMMUNICATION			
Sensibilisation des scolaires au risque inondation	Mayanne Association & Mayane Créa (Accord-cadre 1 an renouvelable 3 fois 37 000 €HT/an)	148 000,00	160 273,60

Point 4 : Adhésion aux services SIG d'Alès Agglomération

Le Président explique qu'Alès Agglomération propose un service commun de SIG (système d'information géographique). Le territoire de compétence du Syndicat Mixte ABCèze étant en partie commun avec le périmètre du Syndicat Mixte du Pays des Cévennes (CA Alès Agglomération et

CC de Cèze-Cévennes), il est possible d'adhérer à ce service.

Ce service est équivalent au service proposé par le SIIG sur le secteur Gard Rhodanien.

L'adhésion est de 300€/an.

Les prestations de base sont :

- l'accès au web SIG (www.sigcevennes.fr) qui permet entre autres de visualiser et interroger le cadastre et de rechercher les propriétaires (cette fonction est très utile pour les missions des techniciens de rivière en particulier dans le cadre de l'entretien des cours d'eau),
- l'accès à différentes données cartographiques fournies par Alès Agglomération ou les autres membres du service commun,
- la gestion des mises à disposition des données cartographiques.
- En plus de ces prestations de base, des prestations payantes sont accessibles à la demande :
 - la création ou gestion de bases de données,
 - l'édition de cartes,
 - l'intégration de données sur la maquette 3D,
 - la formation à l'utilisation de logiciels,
 - une prestation de topographie,
 - ...

Le Président demande l'autorisation de signer la convention de prestations de service SIG avec la Communauté Alès Agglomération.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 5 : Convention avec les communes – panneaux pédagogiques,

Le Président rappelle que le Syndicat Mixte ABCèze, dans le cadre de ses missions de préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de prévention du risque d'inondation, développe des actions de sensibilisation des habitants et des estivants à ce sujet.

Pour répondre à cet objectif de sensibilisation, le Syndicat a prévu de poser des panneaux pédagogiques en bord de cours d'eau en différents points du bassin versant.

Suite à l'appel aux communes envoyé par le Syndicat, 40 communes ont répondu favorablement à la pose d'un panneau sur leur territoire.

Si le Syndicat prend à sa charge la conception et la réalisation des panneaux, il est nécessaire de conventionner avec les communes concernées pour la pose et l'entretien de ces panneaux.

Le Président demande l'autorisation de signer la convention de pose et d'entretien des panneaux avec les communes concernées.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 6 : Actualisation du régime indemnitaire RIFSEEP suite à réorganisation des services

Le Président rappelle que pour tenir compte de l'évolution des fonctions des agents du syndicat, la répartition par groupe a été modifiée, comme suit :

- **Dans la catégorie A :**

Modification du groupe A G3 : suppression du groupe « chargé de mission avec encadrement » en raison du changement de responsabilités de l'agent (passage A-G4).
Création d'un groupe « responsable opérationnel » suite à la promotion interne d'attaché territorial d'un agent.

- **Dans la catégorie B :**

Intégration au groupe B G1 d'un agent suite à l'évolution de ses responsabilités,
Suite à la réussite au concours de technicien territorial, intégration d'un agent au groupe B G2,

- **Dans la catégorie C :**

Suppression d'un sous-groupe, à la suite de la réussite au concours de technicien territorial (intégration BG2)

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 26/01/2023, le Président propose de valider l'actualisation de la délibération relative au régime indemnitaire en tenant compte de la réorganisation des services.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 7 : Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe suite à l'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe par l'ancienneté et actualisation des effectifs du personnel

Le Président explique que suite à l'avancement de grade, par l'ancienneté, d'un agent au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, à temps non complet 4/35ème, depuis le 1er/12/2022 et suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 26/01/2023, il convient de supprimer un poste d'adjoint technique principal 2ème classe, à temps non complet 4/35ème.
Le tableau des effectifs du personnel sera actualisé.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

Point 8 : Affiliation de l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Le Président rappelle que l'Agence Départementale de l'Habitat et du Logement a demandé son affiliation volontaire au CDG30. Conformément à la législation en vigueur, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG30 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 06/03/2023.

Le Président demande aux délégués de se positionner sur l'affiliation volontaire de cet établissement au CDG30 au 06/03/2023.

Discussions : Après cette présentation, les élus ne formulent aucune observation.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES :

Dans le cadre d'acquisitions foncières, Monsieur DE LA RUE DU CAN demande si le syndicat fait appel à des DUP.

Monsieur TRICHOT explique que sur un projet de digue comme à Saint-Ambroix, une procédure de DUP peut être envisagée. Par contre, sur un projet de renaturation sur Tavel, en raison du nombre de propriétaires qui sont contres, c'est toujours compliqué. De plus, sur Tavel, on ne connaît pas encore les résultats de l'enquête parcellaire de dureté foncière.

Monsieur BALMELLE demande si le syndicat fait appel aux services des domaines pour les évaluations des terrains.

Monsieur TRICHOT explique que dans le cadre de la restauration hydromorphologique, le syndicat a fait appel aux services de la Chambre d'Agriculture et aux services des Domaines. Ces estimations sont importantes et sont une référence pour une acquisition de terrain à l'amiable.

Monsieur SOHIER rappelle que dans le cadre d'une enquête publique, l'avis du commissaire enquêteur peut également retarder le projet. Pour mémoire, dans le cadre du projet de concertation Cèze-Auzonnet, le commissaire enquêteur avait émis un avis défavorable. La légitimité du syndicat, dans un tel contexte, avait été fragilisée rendant plus difficile les acquisitions foncières. Il indique qu'un avis défavorable, est une remise en cause, sur des objectifs nationaux de bon état des cours d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 00

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Vice-président

REYDON Michel

